

Plan de déplacements urbains

26 avril 2010



Contribution de Gérard BOURGOÏN

À propos du périphérique...

Pendant l'étude du PDU, de nombreuses contributions ont fait référence au périphérique, à son utilité d'artère drainante, mais aussi à son incapacité à gérer les flux très importants générés par le transit "domicile – travail" à certaines heures de la journée.

La confusion s'est faite aussi entre la nature des infrastructures perçues comme insuffisantes et l'origine réelle des désordres. Ainsi, le pont de Cheviré, responsable de tous les maux, se trouve posséder 2x3 voies en travée centrale quand le périphérique n'en possède que 2x2. Il nous faut donc, au-delà des déclarations de principes pas toujours étayées, chercher ailleurs le remède aux bouchons quotidiens.

Il me paraît indispensable qu'une étude plus fine soit faite de la fréquentation du périphérique incluant :

- le comptage des entrées et sorties par tranches horaires
- l'origine et la destination des utilisateurs
- la cause de l'utilisation (travail, loisirs...)
- la fréquence
- le nombre de personnes par véhicule (co-voiturage).

De plus, il faudra distinguer :

- les camions et les véhicules utilitaires à usage professionnel
- les 2 roues motorisés.

Il est nécessaire de pouvoir extraire aisément les utilisateurs se servant du périphérique en transit sur les axes majeurs (Paris, Rennes, Bordeaux, mais aussi St Nazaire, Cholet..) de ceux l'utilisant comme moyen d'accès aux divers quartiers de l'agglomération.

La portion du périphérique dont l'analyse est urgente est située entre la porte des Sorinières (n° 48 direction Bordeaux-La Roche/Yon) et la porte d'Ar Mor (n° 33 direction Vannes-St Nazaire + Hôpital Nord-Laennec).

Un aménagement sur ce tronçon, couplé à la mise en place d'un système de modulation des voies tel que présenté aux membres du Conseil permettrait de diminuer très sensiblement le problème des bouchons aux heures de pointe ! Il ne s'agit pas là de choisir entre "la poule et l'œuf" mais seulement d'apporter à l'existant une solution rapide, efficace et économique comme substitut à un pont supplémentaire dont on perçoit aisément qu'il n'est pas prêt de voir le jour.

À propos des parcs relais...

Il serait intéressant, en complément des efforts faits par le Conseil Général en matière de co-voiturage, de recenser dans les communes limitrophes et au-delà (département) les parkings de salles de fêtes, équipements publics, salles de sport etc. non utilisés pendant la semaine (ou seulement en fin de journée) et **pouvant servir de point d'accueil à une desserte par le réseau Lila**, sans avoir recours à des aménagements coûteux et parfois inutiles compte tenu du stock existant.